

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

13.02.2020

Dossier complet le :

13.02.2020

N° d'enregistrement :

2020-4552

1. Intitulé du projet

Demande de régularisation d'une ICPE soumise à Autorisation, visée par la rubrique 2415 de la nomenclature ICPE et non connue des services environnementaux (produits de préservation au bois et matériaux dérivés la quantité présente étant de 15850 l).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DESCHAMPS SA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PLANCHAIS Nathalie Présidente Directrice Générale

RCS / SIRET

7 3 7 3 5 0 0 3 3 0 0 0 1 2

Forme juridique

Société anonyme à conseil d'administ

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 ^a	2415-1 Traitement de bois, quantité = 15 850 l (Autorisation)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La présente demande concerne une installation en exploitation, soumise à autorisation mais non connue des services environnementaux (il n'y aura pas de travaux). L'activité du site est de concevoir, fabriquer et poser des charpentes bois et métalliques. Pour cette activité une installation de traitement de bois est exploitée avec l'utilisation d'un produit de protection du bois à base aqueuse (SARPECO 9 PLUS) dans un bain de 14 850 (produit dilué à 5%). Cette installation est soumise à Autorisation la quantité susceptible d'être présente étant supérieure à 1 000 l.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de la démarche engagée est de régulariser la situation administrative du site conformément aux textes applicables, et d'obtenir l'autorisation de continuer l'exploitation de l'installation de traitement de bois.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Il n'y aura pas de travaux car l'installation concernée par la présente demande est déjà en exploitation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La seule installation soumise à Autorisation est l'installation de traitement du bois par immersion. L'installation est un bac métallique d'un volume maximal de 24 750 l. Le produit utilisé dans le bac est le SARPECO 9 PLUS (Produit de protection du bois à base aqueuse) dilué dans de l'eau (5% de produit 95% d'eau).

En fonctionnement, la température du bain est comprise entre 0 et 40°C et son volume est de 14 850 l. Un stock de produit pur dans un GRV de 1 m³ est en place sur un support du bac de traitement, afin d'injecter du produit et gérer sa concentration dans le bain. La quantité totale de produit est de 15 850 l au minimum. Le bac est muni :

- d'un système de fermeture ;
- d'une rétention intégrée : le support portant le GRV est conçu de telle sorte que les écoulements accidentels se déversent dans la rétention de l'installation;
- d'une sonde mesurant le niveau d'un éventuel produit dans la rétention (déclenchement d'une alarme).

L'installation de traitement du bois est placée sur une dalle bétonnée sous un auvent la protégeant des intempéries. Un affichage sur la paroi extérieure du bac de rétention indique la nature du produit de traitement utilisé et sa concentration dans le bac de traitement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Bac de traitement du bois (déjà en place)	15 850 l

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ROUTE DE GORRON 53500 ST
DENIS DE GASTINES; ST DENIS DE
GASTINES

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 0° 5 1' 3 6 " E Lat. 4 8° 2 0' 5 4 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une ZNIEF se situe dans le périmètre d'affichage des avis d'enquête. ZNIEFF 520005843 DE TYPE 1 (ETANG DE MONTFLAUX EN ST-DENIS-DE-GASTINES) à environ 2,1 km du site.</p> <p>Aucune autre ZNIEFF dans un périmètre de 6 km autour du site.</p>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus près du site arrêté FR3800312 - Landes et tourbière des Egoutelles à environ 25 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au plus près :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Parc Naturel Régional à 12 km (Normandie-Maine); -Aires marines protégées à 48 km près de la commune de Fontennelle; -Réserve naturelle régionale à 50 km (Marais de Sougeal) ; -Réserve naturelle nationale à 90 km (Forêt domaniale de Cerisy); -Parc naturel marin à 219 km (Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis); -Parc national à 400 km (Parc national de forêts).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au plus près :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Patrimoine mondial à 49 km (Mont-Saint-Michel et sa baie); -Monument historique à 2,39 km (Château de Montflaux); -Patrimoine remarquable à 24 km (ZPPAUP de Fougères).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Au plus près :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La Baie du Mont Saint Michel (Identifiant : FR7200009) se situe à environ 40 km

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site ou sol pollué recensé sur la commune de Saint-Denis-de-Gastines
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a aucune zone à répartition des eaux dans le département de la Mayenne.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus près : - Aire d'alimentation de captage validée à 27 km (AAC du captage de Couterne) - Aires d'alimentation de captage en attente de validation à 9 km (AAC Pont Juhel; AAC MONTAUDIN_1; AAC LOUVIGNE-DU-DESERT_1). Il n'y a aucune source d'eau minérale le département de la Mayenne.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche à 27,98 km au Sud-est, Site de la directive "Habitats, faune, flore" FR5202007 - BOCAGE DE MONTSÛRS À LA FORÊT DE SILLÉ-LE-GUILLAUME. Aucun autre site Natura 2000 dans un rayon de 30 km autour du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au plus près du site: - LA VALLEE DE L'ERVE à 24 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site alimenté en eau par le réseau communal pour : les besoins sanitaires; le lavage des véhicules 2 machines consommant de l'eau en circuit fermé (réalisation d'un appoint): -Traitement du bois bain composé de 95% d'eau et de 5% de produit. Le volume d'eau représente 15 057,5 l. - Découpe plasma (découpe des métaux).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La demande d'autorisation a pour but de régulariser une installation existante. Aucune construction ni modification n'est prévue. Aucun drainage n'est réalisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La demande d'autorisation a pour but de régulariser une installation existante. Aucune construction ni modification n'est prévue.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La demande d'autorisation a pour but de régulariser une installation existante. Aucune construction ni modification n'est prévue.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante ; faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La demande d'autorisation a pour but de régulariser une installation existante. Aucune construction ni modification n'est prévue.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche à 27,98 km, Site de la directive "Habitats, faune, flore" FR5202007 - BOCAGE DE MONTSÛRS À LA FORÊT DE SILLÉ-LE-GUILLAUME. Il n'y a aucun autre site Natura 2000 dans un rayon de 30 km autour du site.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La demande d'autorisation a pour but de régulariser une installation existante. Aucune construction ni modification n'est prévue.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT sur la commune. L'activité du site par contre engendre des risques. Produit très toxique pour les organismes aquatiques (H400 - H410) dans le bac de traitement avec risque de déversement accidentel (et pollution en cas de non maîtrise). Les autres risques seront étudiés dans l'étude de danger du dossier.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les risques recensés sur la commune sont : Inondation; Mouvement de terrain; Séisme Zone de sismicité : 2; Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques (risques sont considérés comme avertis).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bac de traitement du bois (unique installation soumise à Autorisation) sans rejets atmosphériques canalisés ni rejets d'effluents liquides. Produit utilisé à base aqueuse avec une pression de vapeur non applicable à 50°C (émissions diffuses par évaporation négligeables). Produit contenu dans un GRV et un bac de traitement fermés. Les ICPE autorisées les plus proche sur GORRON à 8 km et il n'y pas de données indiquant la proximité avec des sites générant des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site engendre un trafic de véhicules : 45 véhicules légers par jour (salariés); 3 à 4 poids lourds par jour (40/semaine au maximum) pour les livraisons et expéditions.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Principal bruit émis par filtre cyclonique séparateur de poussières (aspiration liée aux installations de travail du bois). Pas de bruit provenant de l'installation de traitement de bois durant son fonctionnement. Infrastructures source de bruit à 6 km : RN 12 (Carrefour avec la RD 29).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bac de traitement du bois (unique installation soumise à Autorisation) sans rejets atmosphériques canalisés . Produit utilisé à base aqueuse avec une pression de vapeur non applicable à 50°C (émissions diffuses par évaporation négligeable), et installations fermée. Les autres installations sources de rejets atmosphériques sont soumises à déclaration (ICPE sans dangers ou nuisances graves).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides sont: eaux sanitaires; eaux de ruissellement; eaux de lavage des véhicules. Le bac de traitement (unique installation soumise à autorisation) n'engendre pas de rejets liquides.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent autre que les rejets dans l'air et les rejets liquides évoqués.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité du site engendre les déchets suivants : bois et briquettes; papier et carton; chutes d'acier; palette bois; emballages souillés (pots de peinture...) et résidus de peinture.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Bac de traitement du bois (seule Installation soumise à autorisation) : système de fermeture et utilisation d'un produit à base aqueuse dilué (95% d'eau et 5% de produit) ; rétention intégrée ; conception du support du GRV du produit pur pour la récupération des écoulements accidentels dans la rétention de l'installation; sonde mesurant en cas de fuite le niveau d'un éventuel produit dans la rétention (déclenchement d'une alarme).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La dossier de régularisation peut être dispensé d'une évaluation environnementale. La seule installation autorisée (bac de traitement) n'est pas source de bruit; de rejets atmosphériques canalisés; de rejets d'effluents liquides. Pression de vapeur non applicable à 50°C (émissions diffuses par évaporation négligeable). La consommation d'eau est limitée (fonctionnement en circuit fermé). Le produit utilisé dans le bac est à base aqueuse et dilué (742,5 l de produit et 14 107,5 l d'eau). L'installation de traitement du bois est placée sur une dalle bétonnée sous un auvent la protégeant des intempéries et des moyens de prévention du risque de pollution sont en place (rétention intégrée avec sonde mesurant le niveau de liquide dans la rétention). Deux autres installation sous soumises à déclaration (installations sans dangers ou nuisances graves).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

